

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-un , le vingt-trois février à dix-huit heures, le comité syndical du SMBV-TREC-GUPIE-MEDIER, dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Lagupie sous la présidence de Monsieur COUZIGOU Michel, Président.

Présents :

Délégués titulaires : CAPDEVILA Jean-Jacques-COURREGELONGUE Christophe-
COUZIGOU Michel-DUTEIL Denis-IANOTTO Guy-LE JEUNE Nadine-LERDU Alain-
MARCHI Jean-Louis-POIGNANT Jean-Michel-GENDRE Jacques-GOUDENECHÉ
Béatrice-MALANDIT-SALLAUD Christian-PAGOT Bernard-LE LANNIC Geneviève-
MAURIN Denis- RAPHALEN Jean-Claude- MOINET Claude-VERGNE Michel

Délégués suppléants : AULANET Deny- CAMBE Thierry-CECCATO Francis-
DESCRAMBES Alain- MASCOTTO Jean- Louis- MASCOTTO Jean-Michel –
TRICHEREAU Jean-Jacques-

Délégué titulaire absent excusé : DOUX Alain

Délégués titulaires absents : BISSIERES Jérôme- CHASTAING Sèverine- SUC
Ulysse-LECOURT Didier- DUBOS Jean-Claude-GUERN Mickaël

Secrétaire de séance : Madame LEJEUNE Nadine.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Président ouvre la séance.

DELIBERATION N° 2021-01 -Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le comité syndical du SM des Bassins Versants Trec, Gupie Médier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRE,

Vu le rapport ci-dessous,

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRE a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire ou au président de l'EPCI de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et

SMABVTGM-23/02/2021

des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré des membres présents,

Prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire :

- Les finances du syndicat :

Le syndicat n'est pas endetté. Lors de la création en septembre 2015, les DIG, sur les deux bassins versants (Trec et Canaule, Gupie) n'étaient plus valides. L'étude pour le renouvellement de la DIG sur le bassin versant de la Gupie était en cours et début 2016, l'étude pour le renouvellement de la DIG sur le bassin versant de la Canaule et du Trec a été lancée. Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018, le syndicat a fusionné avec le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant du Médier pour former le syndicat mixte fermé d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier.

La DIG pour le bassin versant de la Gupie a été accordée par arrêté préfectoral le 16 octobre 2017. La 1^{ère} tranche de travaux a pu être engagée sur la période hivernale 2017/2018, à ce jour, 4 tranches de travaux sont réalisées.

La DIG pour le bassin versant du Trec et de la Canaule a été accordée par arrêté préfectoral le 07 janvier 2019. La 1^{ère} tranche de travaux a pu être engagée pour la période hivernale 2019/2020.

L'Etude diagnostique du bassin versant du Médier, des ruisseaux du Paradis, de la Jorle et de leurs affluents est engagée depuis le 17 juin 2019 (délai 15 mois). La réalisation d'un programme pluriannuel de gestion et d'un dossier de déclaration d'intérêt général sont en cours. Depuis le 30 novembre dernier, la phase 4, (dernière phase de réalisation et suivi du dossier de Déclaration d'Intérêt Général, des dossiers de loi sur l'eau) est en cours de vérification auprès des services de l'Etat avant dépôt officiel.

D'ores et déjà, et afin de ne pas retarder les travaux sur ce bassin versant, il peut être envisagée de prévoir des travaux pour l'hiver prochain sous réserve de l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général

SMABVTGM-23/02/2021

Présentation des résultats 2020 :

L'exercice 2020 fait état d'un excédent de fonctionnement de 38 744.31 €, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 278 536.94 €. Cet excédent cumulé s'explique par une absence de DIG valide sur tous les bassins versants soit une impossibilité à réaliser des travaux. Cet excédent constituera un fond de roulement nécessaire lorsque les travaux seront engagés sur chaque bassin versant sans avoir recours à l'emprunt ni à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

En 2020 le syndicat a réalisé pour 120 237 € sur les bassins versants de la Gupie et du Trec, une enveloppe de travaux en constante progression depuis 2017.

Des travaux d'urgence ont été réalisés à la suite des inondations de mai 2020 principalement sur le Médiér pour un montant de 10 434.00 €.

Pour être plus réactif il est envisagé et permettre de réaliser plus de travaux sur les bassins versants nous lancerons des marchés à bons de commande.

En 2020 le syndicat a fait l'acquisition de 12 ha de zones humides sur le ruisseau Caubon bassin versant de la Gupie pour un montant de 72 825.00 €.

Présentation du programme d'investissement pour l'année 2021 :

Des travaux de restauration de la végétation sur 2 sites du bassin versant de la Gupie :

- Site 1 : le Caubon à Castelnau sur Gupie et Mauvezin sur Gupie (4 000 mètres de berges)
- Site 2 : le Caubon à Caubon Saint Sauveur et Mauvezin sur Gupie (1 000 mètres de berges)

Ce qui représente une longueur de 5 000 mètres de berges

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant de la Gupie : 30 000 € HT.

Des travaux de restauration de la végétation sur 3 sites du bassin versant du Trec :

- Site 1 : le Manet à Seyches et Puymiclan (2 600 mètres de berges)
- Site 2 : la Canaule à Longueville et Birac sur Trec (2 000 mètres de berges)
- Site 3 : le Bouilhats à Virazeil et Marmande (2 600 mètres de berges)

Ce qui représente une longueur de 7 200 mètres de berges.

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant du Trec : 30 000 € HT

Des travaux de restauration de la végétation sur 2 sites du bassin versant du Médiér (sous réserve de l'obtention de la DIG):

- Site 1 : le Loup à Saint Michel de Lapujade, Saint Martin Petit et Lamothe Landerron (3 800 mètres de berges)

SMABVTGM-23/02/2021

- Site 2 : le Médiér à Mongauzy et Jusix (2 530 mètres de berges)
Ce qui représente une longueur de 6 330 mètres de berges.

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant du Médiér : 30 000 € HT.

Des travaux de restauration hydromorphologique sur les 2 bassins versants (Gupie et Trec) :

- Site 1 : la Gupie à Mauvezin sur Gupie (550 mètres de cours d'eau et réaménagement d'anciens seuils)
- Site 2 : le Manet à Puymiclan et Seyches (810 mètres de cours d'eau)
Ce qui représente une longueur de 1 360 mètres de cours d'eau

Coût estimé pour ces travaux de restauration hydromorphologique sur les bassins versants du Trec et de la Gupie : 65 000 € HT.

Des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Trec :

- Effacement du seuil de Cale Cousty à Puymiclan
Coût estimé pour ces travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Trec : 20 000 € HT.

Une étude sur la continuité écologique sur le bassin versant de la Gupie :

- Moulin de Jolit à Castelnau sur Gupie
Coût estimé de cette étude sur la continuité écologique sur le bassin versant de la Gupie : 10 000 € HT

Ce qui porte le montant total des travaux 2021/2022 à 185 000 € HT.

Le comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

DELIBERATION N° 2021-03 : VALIDATION DES TRAVAUX 2021/2022 ET DU PLAN DE FINANCEMENT SUR LES BASSINS VERSANTS DU TREC, DE LA GUPIE ET DU MEDIER

Monsieur le Président présente les travaux 2021/2022 qui ont pour objectif de favoriser le bon écoulement des eaux et de restaurer la végétation afin de conserver l'ensemble de ses fonctions bénéfiques au cours d'eau (tranche n°5 pour le bassin versant de la Gupie, tranche n°3 pour le bassin versant du Trec et tranche n°1 pour le bassin versant du Médiér sous réserve de l'obtention de la DIG pour celui-ci).

SMABVTGM-23/02/2021

Des travaux de restauration de la végétation sur 2 sites du bassin versant de la Gupie :

- Site 1 : le Caubon à Castelnau sur Gupie et Mauvezin sur Gupie (4 000 mètres de berges)
- Site 2 : le Caubon à Caubon Saint Sauveur et Mauvezin sur Gupie (1 000 mètres de berges)

Ce qui représente une longueur de 5 000 mètres de berges

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant de la Gupie :
30 000 € HT.

Des travaux de restauration de la végétation sur 3 sites du bassin versant du Trec :

- Site 1 : le Manet à Seyches et Puymiclan (2 600 mètres de berges)
- Site 2 : la Canaule à Longueville et Birac sur Trec (2 000 mètres de berges)
- Site 3 : le Bouilhats à Virazeil et Marmande (2 600 mètres de berges)

Ce qui représente une longueur de 7 200 mètres de berges.

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant du Trec :
30 000 € HT

Des travaux de restauration de la végétation sur 2 sites du bassin versant du Médier (sous réserve de l'obtention de la DIG):

- Site 1 : le Loup à Saint Michel de Lapujade, Saint Martin Petit et Lamothe Landerron (3 800 mètres de berges)
- Site 2 : le Médier à Mongauzy et Jusix (2 530 mètres de berges)

Ce qui représente une longueur de 6 330 mètres de berges.

Coût estimé pour ces travaux de restauration de la végétation sur le bassin versant du Médier :
30 000 € HT.

Des travaux de restauration hydromorphologique sur les 2 bassins versants (Gupie et Trec) :

- Site 1 : la Gupie à Mauvezin sur Gupie (550 mètres de cours d'eau et réaménagement d'anciens seuils)

DELIBERATION N° 2021-03 : EMBACLES SUR LE MEDIER

Monsieur le Président explique que suite aux inondations survenues en mai et décembre 2020, de nombreux embâcles ont été repérés le long du Médier. Au total, 21 embâcles seraient à enlever pour un montant total estimé à 6 000 € HT.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Article 1 : accepte le plan de financement pour la réalisation des travaux hors programme exécutés sur le bassin versant du Médier

Article 3 : Autorise le Président à signer les devis pour la réalisation de ces travaux et tous ces actes s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2021-04 : DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION SUR LE BASSIN VERSANT DU MEDIER – JORLE/PARADIS

Depuis le 3 septembre 2015, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exercent la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette prise de compétence a été transférée par les EPCI au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et du Médier, ce qui le rend responsable de la gestion et de l'entretien des cours d'eau de son territoire. Suite à l'extension du périmètre syndical au bassin versant du Médier, une étude afin d'élaborer un programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant du Médier et sur les petits affluents de Garonne de la plaine de Saint Pardoux du Breuil à Senestis a été mise en place.

Afin de pouvoir intervenir pour la réalisation des différents travaux inclus dans ce PPG sur les cours d'eau du bassin versant du Médier – Jorle/Paradis, le syndicat mixte d'aménagement des bassins versant du Trec, de la Gupie et du Medier désire bénéficier des autorisations administratives de la déclaration d'intérêt général.

Ainsi le coût de ce PPG est estimé à 953 756 € HT :

- 553 756 € porté par le SMATGM
- 400 000 € porté par VGA

SMABVTGM-23/02/2021

L'accompagnement financier des co-financeurs attendu au maximum à 80 % permettra un reste à charge pour le syndicat de 143 429 €.

Les co-financeurs seront sollicités annuellement pour chaque phase de travaux.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : sollicite les services instructeurs de l'Etat pour obtenir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre de ce programme par le SMATGM

Article 2 : Autorise M. le Président à solliciter toutes les subventions pendant la durée du PPG (2022-2026)

Article 3 : Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 2021-01 à 2021-04

Suivent les signatures

SMABVTGM-23/02/2021

AULANET Deny	
CAPDEVILA Jean-Jacques	
CAMBE Thierry	
CECCATO Francis	
COURREGELONGUE Christophe	
COUZIGOU Michel	
DESCRAMBES Alain	
DUTEIL Denis	
GENDRE Jacques	
GOUDENECHÉ Béatrice	
IANOTTO Guy	
LE LANNIC Geneviève	
LE JEUNE Nadine	
LERDU Alain	
MALANDIT-SALLAUD Christian	
MARCHI Jean-Louis	
MASCOTTO Jean-Michel	
MASCOTTO Jean-Louis	
MAURIN Denis	
MOINET Claude	
PAGOT Bernard	
POIGNANT Jean-Michel	
RAPHALEN Jean-Claude	
TRICHEREAU Jean-Jacques	
VERGNE Michel	

